



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250930-202509D0052-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

K202509D0052

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

*Date de la séance :
30 septembre 2025*

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents :
Votants : 26

*Date de la convocation :
24 Septembre 2025*

*Domaine Commande publique
Pour : 26
Contre :
Abstention :*

L'an Deux Mil vingt-cinq le 30 septembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN

- L. VIOLA - F. JANET - V. PEYROL - I. VAURES - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN

E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET

M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. VENET a donné pouvoir à J. BERTHET

S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON

J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET

S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON

D. SEBAI a donné pouvoir à V. PEYROL

M. M. BIELOKOPYTOFF se déporte et quitte la salle

ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX 2025-443-01 TRAVAUX DE RESEAUX D' ASSAINISSEMENT

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et ses articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14

Vu le montant estimé du marché ;

Vu les critères d'attribution ;

Les prestations du présent accord cadre de travaux à bons de commande portent sur la fourniture et la pose de conduite d'assainissement d'eau usées en secteur urbain avec reprise ou création de branchements particuliers sur des réseaux neufs ou existants.

Pour les besoins d'achèvement du schéma directeur d'assainissement, la Commune a relancé un accord cadre de travaux à bons de commande afin de pouvoir poursuivre dans ses obligations. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, mono attributaires.

La publicité a été réalisée au BOAMP le 22/05/2025, le Progrès et sur le profil acheteur.

La consultation a été conduite en deux phases :

- Phase candidature avec une date limite de remise des candidatures fixée au 20/06/2025 à 12h.
- Phase offres lancée le 10/07/2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 01/09/2025 à 12h.

9 entreprises ont remis leur candidature.

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats sur la base des critères de sélection des candidatures définis dans l'avis, le pouvoir adjudicateur a retenu lors de la CAO du 1^{er} juillet 2025, 3 candidats qui ont été invités à déposer une offre. A savoir :

- SOME Mandataire (EGTP co-traitant + POLEN sous-traitant)
- ALBERTAZZI Mandataire (SEREHA co-traitant)

- EHTP Mandataire (REHACANA co-traitant)

Le montant annuel des travaux a été fixé à 400 000 € HT, soit un montant total de 1 600 000 € HT sur la durée globale de 4 ans.

Dans sa séance du Mercredi 17 Septembre 2025, la commission des appels d'offres a analysé les offres au regard des critères indiqués au règlement de Consultation.

Critères	Pondération
Valeur technique 1 Provenance des matériaux sur 20 points 2 Savoir-faire en assainissement sur 15 points 3 Programme d'exécution sur 5 points 4 Hygiène et sécurité sur 5 points	45 %
Prix Définition : Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération. Le montant sera calculé en se basant sur une simulation de plusieurs travaux que la collectivité pourra être amenée à lancer sur la durée du marché.	30 %
Délai de livraison ou d'exécution 1 Valeur du délai proposé sur 5 points 2 Justification du délai sur 10 points	15 %
Performance en matière de protection de l'environnement	10 %

Et a retenu l'offre du groupement SOMECH-EGTP-POLEN pour un montant simulé annuel de 396 766.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'offre **du groupement SOMECH-EGTP-POLEN**
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents administratifs et comptables relatifs aux marchés, notamment les actes d'engagement
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné



Le 30 Septembre 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU